

Convocation de l'Assemblée générale des actionnaires

Date: Mercredi, 5 juin 2002, 17 heures 15
(établissement de la liste de présence à partir de 16 heures 15)

Lieu: Centre Bärenmatte, Suhr

Ordre du jour: 1. Rapport d'activité 2001 (comptes et rapport annuels, comptes 2001 du groupe) et rapport de l'organe de révision

Proposition: Le Conseil d'administration propose l'approbation du rapport d'activité 2001 et des comptes 2001 du groupe.

2. Décharge du Conseil d'administration

Proposition: Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux administrateurs.

3. Affectation du bénéfice comptable

Bénéfice de l'exercice 2001	CHF 26 299 017
Report à nouveau	CHF 45 601 691
A la disposition de l'Assemblée générale	CHF 71 900 708

Proposition: Le Conseil d'administration propose de répartir les bénéfices comme suit:

<i>Versement d'un dividende de 39% sur les actions ouvrant droit à dividende</i>	<i>CHF 11 442 600</i>
<i>Report à nouveau</i>	<i>CHF 60 458 108</i>

4. Élections au Conseil d'administration

4.1 Réélections

Les mandats de MM. Hans-Peter Zehnder, Thomas Benz et Adrian Zehnder expirent lors de l'Assemblée générale du 5 juin 2002. Hors M. Adrian Zehnder, qui, atteint par la limite d'âge, quitte le Conseil d'administration, tous les administrateurs se mettent à disposition pour une réélection.

Proposition: Le Conseil d'administration propose la reconduction des mandats d'administrateur de MM. Hans-Peter Zehnder et Thomas Benz pour une durée des fonctions de 3 ans (jusqu'à l'Assemblée générale 2005).

4.2 Nouvelle élection

Proposition: Le Conseil d'administration propose l'élection de M. Philippe Nicolas, Paris, pour une durée des fonctions de 3 ans (jusqu'à l'Assemblée générale 2005).

5. Désignation de l'organe de révision de la société et du groupe

Proposition: Le Conseil d'administration propose de désigner KPMG Fides Peat, Bâle, comme organe de révision de la société et du groupe pour une année (jusqu'à l'Assemblée générale 2003).

Documents: Le rapport annuel 2001, les comptes 2001 du groupe, les rapports de l'organe de révision ainsi que les propositions du Conseil d'administration peuvent être consultés par les actionnaires pendant les vingt jours précédant l'Assemblée générale, c'est-à-dire à compter du 10 mai 2002, au siège de la société à Gränichen. Pendant cette période, tout actionnaire peut demander que l'ensemble des documents lui soient envoyés (tél. +41 62 855 15 06). Ces informations sont aussi disponibles sur notre site Internet www.zehndergroup.com sous la rubrique «Investisseurs».

Cartes d'entrée: Les titulaires d'actions au porteur peuvent retirer leur carte d'entrée contre dépôt de leurs actions ou remise d'une attestation de dépôt à

Zehnder Group SA
Moortalstrasse 1
Postfach
5722 Gränichen

ou dans leur banque au plus tard le 31 mai 2002.

Les actions au porteur restent en dépôt jusqu'à la date de l'Assemblée générale.

Les titulaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires le 10 mai 2002 reçoivent leur carte d'entrée avec les documents. Aucun transfert d'actions n'a lieu du 10 mai au 6 juin 2002.

Pouvoirs: Les actionnaires qui seraient empêchés d'assister à l'Assemblée générale sont priés de se faire représenter par un autre actionnaire, leur banque ou notre société. Ils peuvent également charger M. Markus Hofmann, notaire, Lindenplatz 5, 5722 Gränichen, de les représenter en qualité de personne indépendante au sens de l'art. 689c du Code des Obligations. Les actionnaires sont priés d'adresser leurs instructions écrites concernant chaque proposition à leur représentant. En l'absence d'instructions, le représentant exercera le droit de vote en faveur des propositions du Conseil d'administration.

Représentants dépositaires: Les représentants dépositaires au sens de l'article 689d du Code des Obligations révisé sont priés de communiquer à la société en temps utile (au plus tard le 5 juin 2002 à 17 heures) le nombre, le type et la valeur nominale des actions qu'ils représentent. Sont considérés comme représentants dépositaires les établissements soumis à la loi fédérale du 8 novembre 1934 sur les banques et les caisses d'épargne ainsi que les gérants de fortune professionnels.

Zehnder Group SA
Au noms du Conseil d'administration

Gränichen, le 10 mai 2002

Hans-Peter Zehnder